

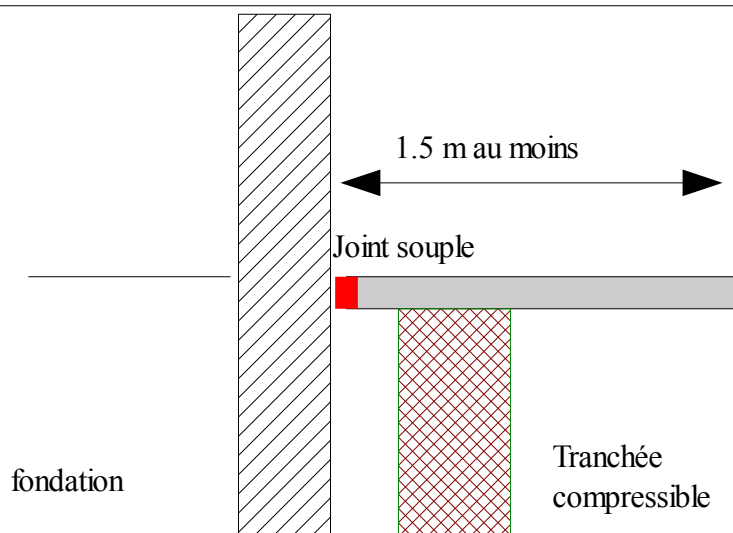
Fiche n° 3 bis**Réalisation d'une ceinture étanche autour du bâtiment en secteur de retrait-gonflement et d'affaissement minier**

Problème à résoudre: les fortes variations de teneur en eau autour des bâtiments créent de fortes tensions dans les fondations; la présence d'une ceinture imperméable permet de garder une teneur en eau aussi constante que possible. En secteur d'affaissement progressif (zones O des PPRM approuvés ou applicables), la construction doit être entourée d'une tranchée remplie d'éléments compressibles qui pourrait, sans précaution, occasionner de grandes variations de la teneur en eau. Par ailleurs, si la ceinture étanche est de type rigide (trottoir), elle ne doit pas être solidaire de la structure.

Descriptif du dispositif:

- la tranchée d'éléments compressibles sera couverte par une ceinture étanche large de 1,50 m au moins
- si la ceinture étanche est rigide (trottoir) elle sera désolidarisée de la construction principale par un joint souple

Champ d'application: concerne tous les types de bâtiments et installations autorisés en **zone O** des plans de prévention des risques miniers (approuvés ou rendus applicables par arrêté préfectoral).

**Conditions de mise en œuvre:**

Les dispositions de la fiche n° 3 sont intégralement applicables.

La plus grande attention doit être portée à la pente et au drainage du dispositif, pour éviter que la tranchée compressible ne devienne un point d'accumulation d'eau